

Québec, le 28 février 2024

Monsieur Simon Jolin-Barrette  
Leader parlementaire du gouvernement  
Édifice Pamphile-Le May  
1<sup>er</sup> étage, bureau 1.39  
1035, rue des Parlementaires  
Québec (Québec) G1A 1A4

Cher collègue,

Le 31 janvier 2024, la députée de Sherbrooke a déposé une pétition à l'Assemblée nationale demandant de modifier le Code de construction du Québec pour rendre obligatoire l'application des principes du design universel dans tous les nouveaux logements.

La Régie du bâtiment du Québec (RBQ) travaille en étroite collaboration avec l'Office des personnes handicapées du Québec (OPHQ) afin de faire évoluer la réglementation en matière d'accessibilité et promouvoir les bonnes pratiques en la matière. À cet effet, un guide sur l'accessibilité des bâtiments a d'ailleurs été conçu et partagé avec le milieu de la construction en 2022.

Les travaux menés par le Comité canadien de l'harmonisation des codes de construction (CCHCC), auquel la RBQ participe, permettront dès 2025 l'ajout de nouvelles dispositions visant l'accessibilité des logements. De nouvelles mesures seront ajoutées dans les années à venir, permettant ainsi au milieu de la construction de s'adapter graduellement aux pratiques et méthodes de conception.

De plus, avec l'adoption du projet de Loi 17 en octobre dernier, la RBQ pourra progressivement assurer une meilleure application des règles en matière d'accessibilité dans tous les bâtiments sur l'ensemble du territoire québécois.

Il ne m'apparaît donc pas justifié de donner suite à la demande formulée dans la pétition susmentionnée.

Veuillez agréer, cher collègue, mes plus sincères salutations.



Jean Boulet